

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 10 décembre 2018 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Tréveray, président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Dany EDOT, suppléant de M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Bernard BILLARD, représentant Mme la Préfète de la Meuse,
- MM. David MAZOYER et Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON-MIEUSSET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Didier POIROT, suppléant de M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- M. Yves THERIN, MEDEF.

Etaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN.

Etaient invités :

- Mme Delphine PELLEGRINI, IRSN,
- M. Alexandre DAUZERES, IRSN.



1) Approbation du PV du CA du 10 septembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Intervention de l'IRSN

M. STOLF indique que l'IRSN vient présenter deux initiatives : SITEX Network et SURSO. La première a été évoquée lors du CA du 18 décembre 2017 et les membres avaient souhaité que l'association prévue pour mettre en œuvre SITEX Network commence à travailler pour décider d'une éventuelle adhésion du CLIS.

- Mme PELLEGRINI rappelle qu'à l'origine, SITEX est un programme européen visant à améliorer la collaboration internationale pour une expertise indépendante et de haut niveau, en support aux autorités de sûreté et à la société civile. C'est une réponse à la coordination mise en place par les agences de gestion des déchets avec le programme européen IGD-TP.

En 2018, suite à ces travaux qui ont duré de 2012 à 2017, les partenaires (autorités de sûreté, organismes d'expertise ou de recherche, ONG) ont décidé de créer une association de droit français dénommée SITEX Network regroupant 14 organismes de 9 pays (Belgique, Bulgarie, Finlande, France, Hongrie, Slovaquie, Suède, Suisse et Tchéquie).

Les activités portent sur la recherche et le développement (élaboration d'un agenda stratégique de recherche), l'expertise (élaboration d'un guide technique), la formation (module pour experts généralistes) et l'interaction avec la société civile.

Pour Mme PELLEGRINI, en dépit des difficultés liées à la disponibilité nécessaire et à la langue de travail (anglais), l'aspect pluraliste et international, la valeur technique des participants et l'apport d'expertise devraient présenter un grand intérêt pour le CLIS.

Suite aux observations de MM. FEUILLET, LHERITIER et LHULLIER, Mme PELLEGRINI souligne la forte implication des Suédois et des Finlandais (de même que celle des Belges, des Suisses et des Français), qui montre que tout pays, quel que soit l'état d'avancement de sa politique de gestion des déchets, peut profiter des actions de SITEX Network. Quant aux pays d'Europe centrale ou orientale, la plupart en sont au stade de la sélection de site pour un stockage géologique.

Mme PELLEGRINI indique à Mme PEUREUX que l'association n'agit pas elle-même en tant qu'expert (sauf à répondre à la demande d'un membre, comme c'est le cas avec la demande de MKG, ONG suédoise, concernant le concept de stockage en puits vertical), mais qu'elle peut être sollicitée et renvoyer vers les experts compétents. Elle ajoute que les travaux de SITEX Network ont vocation à faire l'objet d'une diffusion large, la notion d'informations confidentielles figurant dans les statuts ne s'appliquant qu'aux documents fournis par les membres qui seraient eux-mêmes confidentiels.

En réponse à M. LERAY, qui s'interroge sur l'objectif réel, qui serait selon lui, compte-tenu du consensus autour de l'enfouissement, de favoriser l'acceptation des projets, en faisant notamment intervenir les sciences sociales, Mme PELLEGRINI rappelle que cette initiative est bien au contraire une réponse à celle des agences en charge de la gestion des déchets, et que les options ne sont pas fermées.



confiées à SPF et à l'ORS, dans le cadre de leur mission en lien avec l'ARS, le coût financier et par conséquent la participation du CLIS étant de ce fait limitée, en ce qui concerne l'état initial. La question du financement se posera en revanche pour le suivi, ce qui pourrait être pour le CLIS l'occasion de demander des crédits supplémentaires. Il souligne également l'importance de la communication sur ce sujet.

En réponse à M. LHUILLIER, M. FLEURY indique que la collecte de données ne se fait pas auprès d'un panel, mais pour l'ensemble de la population d'un territoire donné. Le périmètre d'étude retenu (un cercle de 25 km de rayon autour de Bure) tient compte des contraintes statistiques, mais pas, contrairement à ce que suggère Mme PEUREUX, des paramètres liés directement à l'éventuelle existence du centre de stockage (exutoires, vent dominant), ceci pour éviter tout présupposé.

M. FLEURY confirme à M. OLLIVIER que le recueil des données des années antérieures est possible (l'état initial portera ainsi sur les années 2010-2014), ce qui permet d'atténuer les biais liés à d'autres impacts éventuels.

4) Questions diverses

- M. STOLF informe les membres du CA qu'une trentaine de membres du CLIS sont inscrits pour la journée du 14 décembre, qui comprend une réunion d'information sur les derniers concepts développés par l'ANDRA pour le projet de stockage et une visite du Bois Lejuc, ainsi que cela avait été demandé lors du CA de septembre.

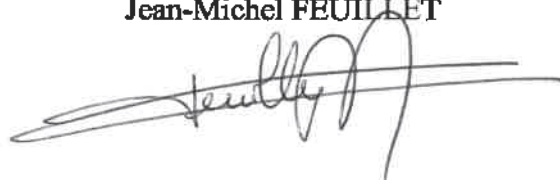
- M. LHERITIER souhaite revenir sur la visite à La Hague et Flamanville en octobre dernier, pour en souligner tout l'intérêt. Un projet de compte-rendu sera prochainement adressé aux participants pour observations avant une diffusion plus large.

A Bure, le 18/03/19

Le Président,
Denis STOLF



Le Vice-Président,
Jean-Michel FEUILLET



Elle précise, à l'intention de M. LHUILLIER, que les moyens de l'association sont les cotisations des membres (pour le CLIS, elle serait de 300 € par an), sachant que des organismes allemands et espagnols devraient bientôt adhérer, et leurs apports en nature. Contrairement au projet d'origine SITEX, SITEX Network ne peut plus prétendre à des crédits européens. Ce qui signifie, en réponse à l'observation de M. COUDRY, qu'il est possible aujourd'hui d'accueillir éventuellement des partenaires non européens, avec cependant des problèmes logistiques.

- M. DAUZERES présente le projet de l'IRSN (non encore validé) dénommé « SURSO » (surveillance avec la société civile). Il s'agit d'une recherche à finalité d'expertise ciblée, le but de ce projet étant de construire un « agenda de recherche » de l'IRSN sur le thème de la surveillance des ouvrages d'une installation de stockage géologique, en associant la société civile. Le démarrage est prévu en mars 2019, pour une durée d'un an.

Les axes de recherche (en terme de surveillance) proposés sont la roche hôte (confinement), les perturbations (liées à la construction), les interactions thermo-hydro-chimiques, les scellements, et la surveillance proprement dite (outils, fréquence, paramètres, liens entre paramètres et composants...).

Sur tous ces thèmes, l'objectif est de définir les sujets d'intérêt et de les hiérarchiser, en associant des représentants de la société civile (CLIS, ANCCLI, experts non institutionnels...) pour leur donner la possibilité d'avoir une meilleure connaissance des enjeux et de participer à un projet de recherche naissant.

M. DAUZERES confirme à M. COUDRY que c'est bien l'IRSN qui sera responsable des recherches qui seront menées et que cela fait partie de ses missions, mais qu'il existe une forte volonté d'ouverture et d'échanges. Pour M. MAZOYER et Mlle COLON, cette initiative est similaire à celle mise en œuvre dans le cadre de l'instruction du Dossier d'Options de Sécurité (DOS) et s'inscrit dans le cadre de ce que prévoit la loi de 2016 concernant l'association de la société civile à la gouvernance du projet.

M. FLEURY estime que ces initiatives, visant à associer la société civile, sont bien tardives. Pour lui, la concertation est nécessaire mais elle doit servir à quelque chose, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, soit qu'elle n'ait pas eu lieu, soit qu'il n'ait jamais été tenu compte des observations des citoyens. Il ajoute qu'il est proposé de parler de surveillance alors même que le projet de stockage n'est pas décidé. Si le CLIS devait s'engager dans cette voie, il s'interroge sur l'intérêt pour son association à y rester.

Mme PELLEGRINI précise qu'il ne s'agit en aucun cas de valider le projet, mais de réfléchir à la surveillance au cas où il serait autorisé, comme cela était déjà le cas dans le cadre de l'instruction du DOS.

Les représentants de l'IRSN étant sortis, M. STOLF propose un vote pour décider ou non de l'adhésion du CLIS à l'association SITEX Network. Par 8 voix contre 7 (1 non-votant), il est décidé d'adhérer à SITEX Network.

3) Etat de référence sanitaire

M. JAQUET indique que le groupe de travail chargé de la réalisation de l'état de référence sanitaire s'est réuni le 30 novembre dernier afin d'apporter les dernières corrections à la note de cadrage méthodologique, qui sera présentée par Mme PRINS (ARS) lors du prochain CA. Il rappelle les objectifs, la méthode et les modalités de mise en œuvre.

M. FLEURY précise que le CLIS reste maître d'ouvrage, au sein d'un comité de pilotage comprenant des représentants de l'ARS, de Santé Publique France (SPF), de l'IRSN, de la Préfecture et de l'Observatoire Régional de Santé du Grand Est (ORS). La collecte des données et leur exploitation seront principalement

